

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat
- UFI: S7Y0-A0QS-T00P-PTMU
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MIPA SE

Am Oberen Moos 1 D-84051 Essenbach Tel.: +49 8703 92 20 Fax.: +49 8703 92 21 00

e-mail: sdb-registratur@mipa-paints.com

www.mipa-paints.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence International emergency number: +49(0)700 24112112 (MIP)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: propane-2-ol
- · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

Page: 1/10



Page : 2/10

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

#### Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 1)

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient 2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriéthoxy silane. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 67-63-0	propane-2-ol	50-100%
EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
_ I	Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	<2,5%
	🕸 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	
CAS: 10217-34-2	2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriéthoxy silane	≥0,1-<1%
ELINCS: 425-050-4 Reg.nr.: 01-0000017145-75	🗘 Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	<i>≥</i> 0,0025-<0,025%
Reg.nr.: 01-2119529238-36	<ul> <li>Flam. Liq. 3, H226;</li> <li>Repr. 2, H361f;</li> <li>Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)</li> <li>PBT; vPvB</li> </ul>	

<sup>·</sup> Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 3)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

## Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 2)

Page: 3/10

## · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

(suite page 4)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 3)

Page: 4/10

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)



Page : 5/10

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 22.08.2024 Date d'impression : 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 4)

#### · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 82 °C (67-63-0 propane-2-ol) · Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

2 Vol % (67-63-0 propane-2-ol) · Inférieure: · Supérieure: 12 Vol % (67-63-0 propane-2-ol) · Point d'éclair 12 °C (DIN EN ISO 1523:2002)

· Température d'auto-inflammation 425 °C (DIN 51794, 67-63-0 propane-2-ol)

Non déterminé. · Température de décomposition: · pH Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé. · Viscosité cinématique · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

Pas ou peu miscible · l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)

Non déterminé.

43 hPa (67-63-0 propane-2-ol) · Pression de vapeur à 20 °C:

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0,797 g/cm3 (DIN EN ISO 2811-1)

· Densité relative Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des · Propriétés explosives:

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

94,98 % · VOC (CE) 91,00 % · VOCV (CH) 5,0 % Teneur en substances solides:

(suite page 6)



Page : 6/10

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 5)

· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes danger physique	de
Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

Explosibles désensibilisés

métaux

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

néant

néant

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

67-63-0 propage-2-01

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

07-03-0 propane-2-01		
		4.570 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

## · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

données de sécurité

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

#### Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 6)

Page: 7/10

#### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Liste II; III

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### · Catalogue européen des déchets

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

(suite page 8)



Page : 8/10

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relative	s au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	un UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'	
ADR IMDG, IATA	UN1263 PEINTURES PAINT
<u> </u>	TAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
3	
Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette	3
IMDG, IATA	
3	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	II .
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	·
l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice	
Kemler):	33
No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
Stowage Category	В
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
	топ аррисаыс.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	El
Quantités limitées (LQ)	5L
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	2 D/E
	<i>U</i> /E
IMDG	11
Limited quantities (LQ)	1L
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, II



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 8)

Page: 9/10

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Liste extérieure des substances (LES) du Canada

10217-34-2 2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriéthoxy silane

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 70
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:

Classe	Part en %
NK	50-100

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Date de la version précédente: 01.03.2023
- · Numéro de la version précédente: 7

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 10)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

## Nom du produit: Mipa PROTect Raincoat

(suite de la page 9)

Page: 10/10

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Danger's pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente